



Saint-Laurent-de-
Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

LETTRE D'INFORMATION

COMMUNALE N° 37

AVRIL 2026



Vente interdite – Ne pas jeter sur la voie publique

Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset

☎ 04 74 70 50 19

@ mairie@saintlaurentdechamousset.fr

🌐 www.saint-laurent-de-chamousset.fr

Bienvenue sur notre commune

Dans ce numéro

Thèmes	Pages
Edito du maire	3
Elections municipales 2026	4
Présentation de la nouvelle équipe municipale	5
Présentation des commissions communales	7
Permanences des élus : avril, mai, juin, juillet	9
Ensemble, protégeons notre cadre de vie	10
Fleurissement	11
Lundi de Pâques, Cap sur les marchés	12
Communication	13
Agenda communal	14
Informations diverses	15
Comptes rendus des conseils municipaux	18

Mentions légales

Directeur de publication : Pierre VARLIETTE
 Rédacteurs : Commission communication communale
 Imprimé en 1 140 exemplaires par imprimerie EGF
 Illustrations : photos de la mairie



ÉDITO DU MAIRE



Chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais,

Le vendredi 20 mars 2026, lors de la réunion d'installation du Conseil Municipal, j'ai eu l'honneur et la responsabilité de recevoir, pour la 3^{ème} fois, l'écharpe de Maire de Saint Laurent de Chamousset. Merci à l'ensemble des élus de leur confiance unanimement renouvelée. Merci aussi, aux nombreux électeurs qui se sont déplacés pour aller voter le Dimanche 15 mars, malgré la présence d'une seule liste. C'est avec beaucoup de motivation, de volonté, d'énergie, mais aussi d'humilité que j'ai accepté de prolonger cette mission que vous m'avez confiée.

Je veux saluer et remercier tout d'abord le travail des élus sortants, en associant aussi nos agents municipaux. Beaucoup a été fait sur la mandature qui s'achève.

Je voudrais citer les principaux projets qu'ils ont réalisés, que ce soient la rénovation énergétique de la Salle Polyvalente, la réfection des deux courts de tennis, la création du « Pumptrack », la construction du Pôle Culturel Municipal, l'aménagement de la salle des fêtes « Pierre Frénay », la construction de la résidence seniors « Le Clos de la Galène », du Centre Technique Municipal, d'une salle de musique pour la Banda « L'Étincelle », ou encore la réalisation du Contournement nord et sa voie verte.... Toutes ces infrastructures complètent aujourd'hui celles existantes pour le bien-être de nos habitants en offrant de nouveaux services. Le mandat 2026-2032, sera dans la continuité, mais devra tenir compte de la complexité de la conjoncture nationale et mondiale de plus en plus compliquée, et incertaine.

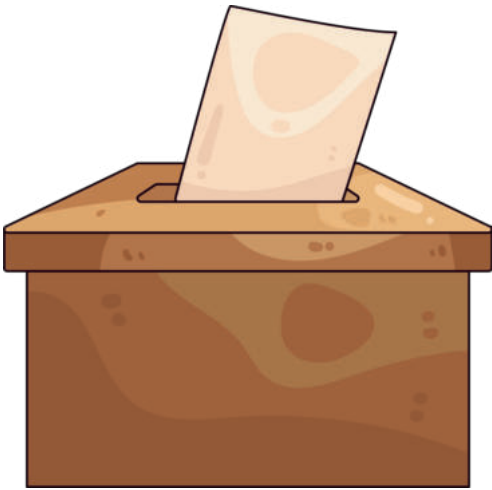
Je veux aussi remercier la nouvelle équipe qui s'est constituée à l'occasion de cette élection municipale alliant l'expérience, et le renouvellement bienvenu. Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun pourra s'investir. L'intérêt général sera notre boussole et notre circulaire de campagne, le fil conducteur de nos actions. Afin de renforcer l'esprit d'équipe, la collégialité des décisions et la responsabilisation de chaque élu, seront de mise. Je veux aussi dire que ce qui nous rassemble au-delà des projets, ce sont des valeurs : notre équipe est humaniste, animée par le sens de la proximité, du dialogue et de la solidarité. Elle est respectueuse des valeurs républicaines et elle ne composera jamais avec l'extrémisme et le rejet de l'autre. Les dix-huit élus qui m'accompagnent vont maintenant se mettre au travail pour vous servir, chers concitoyens. La confiance que j'ai en eux donnera à cette équipe, de la solidité et de l'efficacité. La diversité des actions, l'engagement de nouveaux projets profilent un avenir encourageant pour Saint Laurent. Un avenir qui sera certainement lié à l'implication et aux compétences de chacun des Adjoints et des Conseillers Municipaux.

Les seize commissions telles quelles sont présentées dans cette lettre d'information, sont en place. Les délégués aux différents syndicats et à la Communauté de Communes, sont désignés. Chaque conseiller réfléchi et détermine les priorités sur les actions à mettre en œuvre. Cette réflexion tourne actuellement, au tour de la recherche urgente de nouveaux médecins ; du déploiement, pour la sécurité, d'un système de vidéo protection sur les bâtiments et espaces publics ; de la promotion et de la pérennité du marché aux veaux, suite à la crise de la DNC ; de l'étude d'aménagement urbain du centre bourg, dans le cadre de l'opération « Saint Laurent Horizon 2025 » ; de l'engagement d'un programme pour l'utilisation de nouvelles énergies pour nos bâtiments publics ; de l'amélioration de la vie quotidienne en comptant notamment sur le civisme des personnes utilisant les espaces publics ; de la communication faite auprès des habitants. Le programme du mandat, que nous avons proposé lors des élections municipales, sera mis progressivement en action. Il sera concrétisé en fonction des moyens que nous aurons.

Le Conseil municipal et moi-même restons à votre écoute. Il s'agit là, de la tâche essentielle de notre mission, pour « Ensemble, bien vivre à Saint Laurent » !

**Votre maire
Pierre VARLIETTE**

Elections municipales



Suite aux élections municipales de mars 2026, une nouvelle équipe a été élue pour porter les projets de la commune de Saint Laurent de Chamousset pour les six prochaines années.

Découvrez les membres de cette équipe, leurs rôles et leurs engagements pour notre village.

Notre priorité est d'écouter et d'agir ensemble pour une commune solidaire, durable et attractive.

Nous comptons sur votre participation pour construire ces projets.

Cette équipe est la vôtre : n'hésitez pas à nous faire part de vos idées et à participer aux réunions publiques.

Ensemble, faisons de Saint Laurent de Chamousset une commune où il fait bon vivre !

Retrouvez tous les contacts et les comptes-rendus des conseils municipaux sur le site web de la mairie : **www.saint-laurent-de-chamousset.fr**

- Vous pouvez aussi nous écrire à : **mairie@saint-laurent-de-chamousset.fr** et **rencontrer les élus** selon le planning des permanences des élus un peu plus loin dans la lettre d'information trimestrielle.

Rencontre avec votre nouvelle équipe municipale !



**Pierre
VARLIETTE**

Maire



**Yvette
BRETONNIER**

*1ère Adjointe
au Maire*



**Gilles
RAYNARD**

*Adjoint
au Maire*



**Isabelle
LOTISSIER**

*Adjointe
au Maire*



**Thierry
LOISON**

*Adjoint
au Maire*



**Marielle
SERAILLE**

*Adjointe
au Maire*



**Sandrine
BOIRON**

*Conseillère
délégée
auprès du Maire*



**Ludovic
CARRET**

*Conseiller
délégué*



**Fabrice
BONNET**

*Conseiller
délégué*



**Gwendoline
CHALON**

*Conseillère
municipale*



**Patrick
DUCREUX**

*Conseiller
municipal*



**Marie Joe
DELORME**

*Conseillère
municipale*



**Hervé
GREGOIRE**

*Conseiller
municipal*



**Emilie
DANVE**

*Conseillère
municipale*



**Cédric
COQUARD**

*Conseiller
municipal*



**Stéphanie
AUTER**

*Conseillère
municipale*



**David
PUPIER**

*Conseiller
municipal*



**Nathalie
BATAIL**

*Conseillère
municipale*



**Alexandre
LAVANDEIRA**

*Conseiller
municipal*

Présentation des commissions

Finances	Pierre VARLIETTE	Marielle SERAILLE
	Yvette BRETONNIER	Sandrine BOINON
	Gilles RAYNARD	David PUPIER
	Isabelle LOTISSIER	Cédric COQUARD
	Thierry LOISON	

Urbanisme Aménagement urbain	Pierre VARLIETTE	Cédric COQUARD
	Ludovic CARRET	Emilie DANVE
	Gilles RAYNARD	Alexandre LAVANDEIRA
	Thierry LOISON	Gwendoline CHALON
	Yvette BRETONNIER	Fabrice BONNET
	David PUPIER	

Sport - Jeunesse Vie quotidienne	Marielle SERAILLE	Sandrine BOINON
	Ludovic CARRET	David PUPIER
	Cédric COQUARD	Gwendoline CHALON
	Isabelle LOTISSIER	

Associations Culture Gestion des salles	Isabelle LOTISSIER
	Nathalie BATAIL
	Sandrine BOINON
	Marielle SERAILLE

Fleurissement Embellissement Jardin collectif Poulailler	Isabelle LOTISSIER
	Gwendoline CHALON
	Sandrine BOINON
	Stéphanie AUTER

Social Personnes âgées Santé	Yvette BRETONNIER	Sandrine BOINON
	Nathalie BATAIL	Thierry LOISON
	Stéphanie AUTER	Patrick DUCREUX

Enseignement Restaurant scolaire Petite enfance	Yvette BRETONNIER
	Marielle SERAILLE
	Sandrine BOINON
	Gwendoline CHALON
	Alexandre LAVANDEIRA

Agriculture Marché aux veaux	Gilles RAYNARD
	Fabrice BONNET
	Ludovic CARRET

Présentation des commissions

Bâtiment –Energie renouvelables Infrastutures Cimetière	Gilles RAYNARD	Hervé GREGOIRE
	Ludovic CARRET	Isabelle LOTISSIER
	David PUPIER	
	Yvette BRETONNIER	
Environnement Gestion des déchets	Gilles RAYNARD	
	Marie-Jo DELORME	
	Gwendoline CHALON	
	Ludovic CARRET	
	Cédric COQUARD	
Voirie	Fabrice BONNET	
	Hervé GREGOIRE	
	Thierry LOISON	
	Gilles RAYNARD	
	Ludovic CARRET	
Economie Commerce Artisanat Marchés forain et fermier	Thierry LOISON	
	Sandrine BOINON	
	Patrick DUCREUX	
	Emilie DANVE	
	Yvette BRETONNIER	
Communication	Sandrine BOINON	
	Marielle SERAILLE	
	Isabelle LOTISSIER	
	Nathalie BATAIL	
	Gilles RAYNARD	
Tourisme	Sandrine BOINON	
	Isabelle LOTISSIER	
	Gwendoline CHALON	
	Marielle SERAILLE	
	Nathalie BATAIL	
	Patrick DUCREUX	
Gestion des réseaux	Thierry LOISON	
	Herve GREGOIRE	
Sécurité Participation citoyenne Vidéo protection	Pierre VARLIETTE	Marie-Jo DELORME
	Gilles RAYNARD	Emilie DANVE
	Yvette BRETONNIER	Cédric COQUARD
	Ludovic CARRET	Marielle SERAILLE
	Isabelle LOTISSIER	Alexandre LAVANDEIRA

Permanences des élus

Samedi de 9h à 12h en Mairie

AVRIL - MAI - JUIN - JUILLET 2026

**Pour toute demande de rendez-vous avec Monsieur le Maire Pierre VARLIETTE
merci de contacter le secrétariat de Mairie au : 04 74 70 50 19**

**Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec un adjoint lors d'une permanence, nous vous demandons
de le contacter directement (n° de portable ci-dessous)**

Date	Elus	Responsable des commissions	N° de Tel
sur rdv	Pierre VARLIETTE Maire	Finances - Urbanisme - Sécurité	07-62-58-62-80
Samedi 4 Avril	Thierry LOISON 4ème Adjoint	Economie - Commerce - Artisanat - Marchés forain et fermier - Gestion des réseaux	06-33-87-99-75
Samedi 11 Avril	Isabelle LOTISSIER 3ème adjointe	Associations - Gestion des salles Culture - Fleurissement	07-71-04-65-67
Samedi 25 Avril	Marielle SERAILLE 5ème Adjointe	Jeunesse - Sport - Vie quotidienne	06-62-11-58-41
Samedi 9 Mai	Isabelle LOTISSIER 3ème adjointe	Associations -Gestion des salles Culture - Fleurissement	07-71-04-65-67
Samedi 16 Mai	Yvette BRETONNIER 1ère adjointe	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 23 Mai	Yvette BRETONNIER 1ère adjointe	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 30 Mai	Marielle SERAILLE 5ème Adjointe	Jeunesse - Sport - Vie quotidienne	06-62-11-58-41
Samedi 6 Juin	Thierry LOISON 4ème Adjoint	Economie - Commerce - Artisanat - Marchés forain et fermier - Gestion des réseaux	06-33-87-99-75
Samedi 13 Juin	Yvette BRETONNIER 1ère adjointe	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance Enseignement - Restaurant Scolaire	06-71-65-11-63
Samedi 20 Juin	Isabelle LOTISSIER 3ème adjointe	Associations -Gestion des salles Culture - Fleurissement	07-71-04-65-67
Samedi 27 Juin	Gilles RAYNARD 2ème Adjoint	Bâtiments - Agriculture -Environnement - Gestion des déchets	07-63-42-69-66
Samedi 4 Juillet	Thierry LOISON 4ème Adjoint	Economie - Commerce - Artisanat - Marchés forain et fermier - Gestion des réseaux	06-33-87-99-75
Samedi 18 Juillet	Gilles RAYNARD 2ème Adjoint	Bâtiments - Agriculture -Environnement - Gestion des déchets	07-63-42-69-66
Samedi 25 Juillet	Yvette BRETONNIER 1ère adjointe	Social - Santé - Personnes âgées - Petite enfance	06-71-65-11-63

Ensemble, protégeons notre cadre de vie !

Il a été constaté sur Saint Laurent, une augmentation significative de la délinquance, d'actes d'incivilité dont certains sont graves. Suite à une concertation avec le groupement de gendarmerie départementale du Rhône, il est apparu qu'un système de vidéoprotection installé sur la Commune pouvait être une réponse adaptée pour faire diminuer significativement cette délinquance.

Le déploiement d'un tel système sur notre territoire communal, a pour objectif de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens, de sécuriser les bâtiments et espaces publics et de faciliter la résolution des enquêtes judiciaires en identifiant le ou les auteurs d'infractions à la loi pénale. Il s'agit également de renforcer, le sentiment de sécurité des habitants.

La vidéoprotection urbaine a d'ores et déjà prouvé son efficacité par une baisse significative des délits de voie publique dans d'autres communes.

C'est ainsi, que le Conseil Municipal souhaite mettre en place un tel dispositif et vous propose de vous rencontrer lors d'une réunion publique de présentation, qui sera animée par la cellule de prévention technique de la malveillance de la gendarmerie et le bureau d'études que nous avons missionné pour élaborer le projet.

RÉUNION PUBLIQUE

D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES

SECURISATION DE NOTRE CADRE DE VIE PAR LA VIDEOPROTECTION

MERCREDI 20 MAI 2026 À 20 H

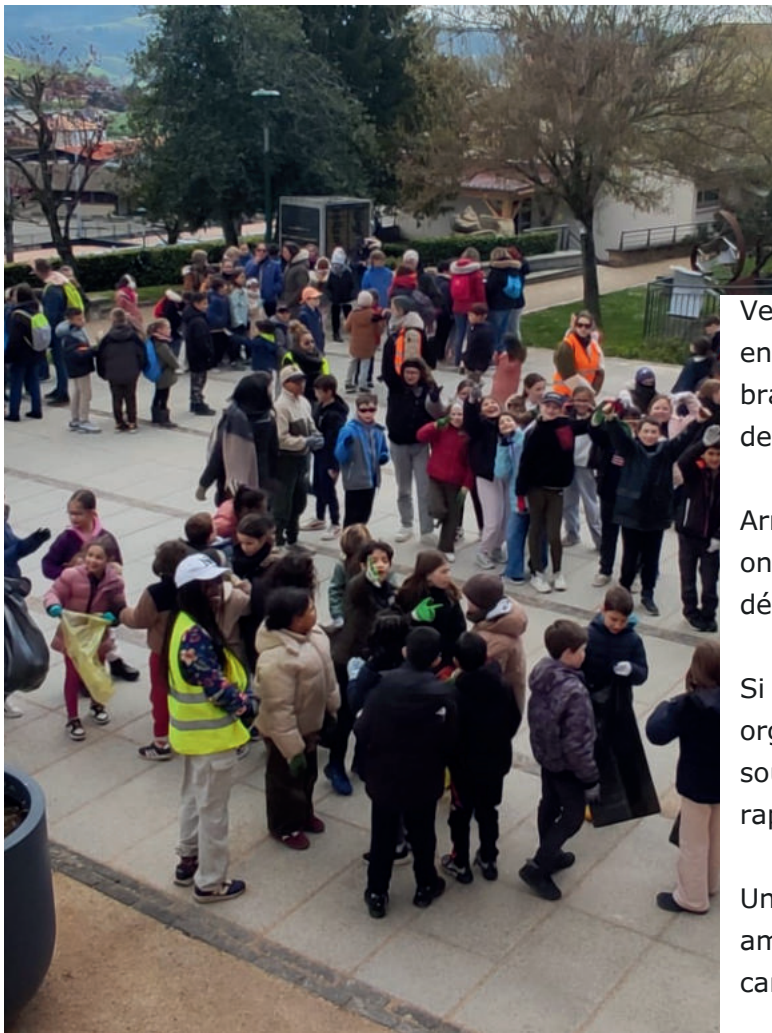
Salle Pierre Frénay salle polyvalente



**Mairie de Saint-Laurent-de-
Chamousset,**
72 Rue de Lyon
69930 Saint-Laurent-de-Chamousset



Fleurissement



Nettoyage de printemps !

Vendredi 27 mars 2026 après-midi, près de 150 enfants des deux écoles primaires du village ont bravé le froid pour participer au grand nettoyage de printemps organisé par la municipalité.

Armés de gants et de sacs, les jeunes volontaires ont sillonné les rues et espaces verts, collectant les déchets abandonnés.

Si la récolte a été qualifiée de « bonne » par les organisateurs, plusieurs adultes présents ont souligné une diminution notable des déchets par rapport à l'année précédente.

Un constat encourageant, qui pourrait refléter une amélioration des comportements ou l'efficacité des campagnes de sensibilisation en général.

À l'issue de l'opération, les membres de la commission fleurissement municipale ont offert un goûter aux enfants et un certificat de "bonne conduite", en remerciement de leur engagement pour l'environnement.

“Une initiative citoyenne”

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large de préservation du cadre de vie, portée par la municipalité et les établissements scolaires.

Rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2027 !



Lundi de Pâques, cap sur les marchés !

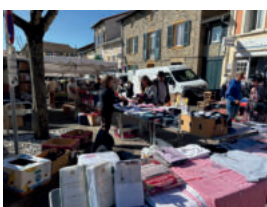


Le grand rendez-vous des marchés : forain, fermier et aux veaux"

Un marché exceptionnel pour ce lundi de Pâques , le 6 avril, à St Laurent.

Que ce soit le marché aux veaux, le marché fermier ou alors le marché forain. On doit cela au beau temps, mais aussi au dynamisme de nos commerçants, de nos agriculteurs, de nos élus et surtout à la convivialité qu'il y règne.

Merci à tous, il fait bon vivre à St Laurent !



Communication



LA COMMISSION COMMUNICATION SE MOBILISE POUR UN NOUVEAU MANDAT PLUS PROCHE DES HABITANTS

À l'aube d'un nouveau mandat municipal, la commission Communication de Saint-Laurent-de-Chamousset se fixe des objectifs ambitieux : renforcer le lien avec la population, moderniser ses outils et dynamiser sa présence sur tous les supports.

L'équipe en charge de la communication entend bien marquer une nouvelle étape, en plaçant l'écoute et la transparence au cœur de ses priorités.

La commission réaffirme son attachement aux outils de communication écrite.

Ainsi, la lettre d'information trimestrielle, le bulletin municipal annuel, le site internet de la commune et les panneaux d'affichage continueront d'être mis à jour régulièrement. Ces supports permettent de toucher l'ensemble de la population, y compris ceux qui ne sont pas connectés aux réseaux sociaux.

L'objectif est de garantir une information claire, accessible et régulière sur la vie locale, les projets en cours et les décisions municipales.



“Maintenir la communication via nos différents supports de communication”

Face à l'évolution des usages, la commission souhaite se donner un nouvel élan sur les réseaux sociaux en publiant un contenu plus varié et réactif.

Nous souhaitons également répondre aux demandes adressées par la population via la boîte à idées.

“Être à l'écoute de la population”

Vous avez une idée pour améliorer la vie à Saint-Laurent-de-Chamousset ?

Une suggestion pour un projet, une animation ou un service ?

La boîte à idées installée en mairie est là pour recueillir vos propositions, vos remarques et vos commentaires concernant la vie de notre village. Pour une réponse personnalisée, la signature est appréciée.

Pour l'encart sur le recensement :

Une personne nous a demandé les résultats détaillés du dernier recensement. Ces derniers ne sont pas encore publiés par l'INSEE. Nous les communiquerons en temps voulu.

Agenda communal



MAI

Commémoration du 8 mai 1945
Dimanche 10 à 11h30
Jardins de la mairie

Collecte de sang
vendredi 22 de 15h30-19h
Salle Pierre Frénay

Marché animé
"Lundi de Pentecôte"
Lundi 25 de 8h30-13h
Rue du village et place du Plâtre

Fête des mères
Dimanche 31 à 10h
Place du Plâtre




JUIN

Fête de l'école publique
Antoine Boiron
Vendredi 26 à 18h
à l'école

Fête de l'école privée
St Laurent
Dimanche 28 de 8h-20h
au château de Chamousset

65^e comice des 4 cantons
Samedi 27 et Dimanche 28
à Chazelles sur Lyon



JUILLET

Vogue annuelle
du Samedi 11 au mardi 14
Place du marché aux veaux

Collecte de sang
Vendredi 24 de 15h30-19h
Salle Pierre Frénay

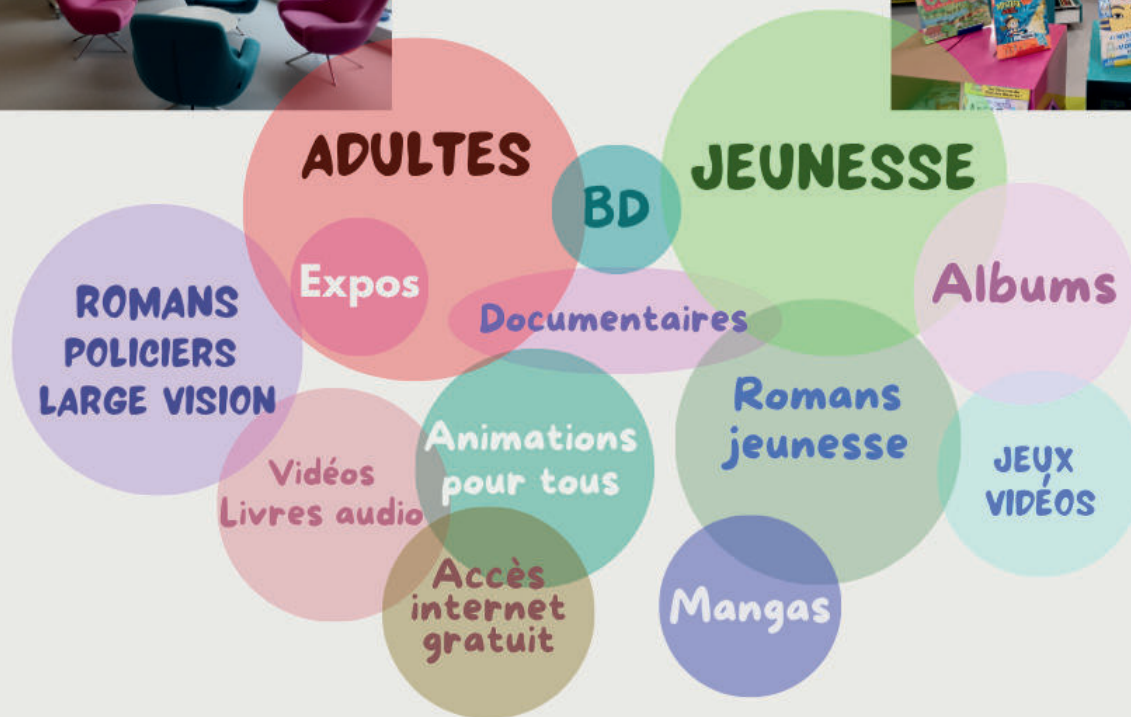
Concours de boules et repas
du CMASL mardi 14
Boulodrome et halle aux veaux

Informations Diverses



MÉDIATHÈQUE LA COUR À LA PAGE

Venez découvrir notre espace lumineux, confortable et ouvert à tous !



SAMEDI 23 MAI à 10h
 Deux St Laurentais à l'honneur.
 Venez rencontrer
 Isabelle Desaulve et Didier Fossey
 lors de la dédicace de leur tout dernier roman.



Horaires d'ouverture :
LUNDI 10h30/12h
MERCREDI 10h/12h
JEUDI 16h30/17h30
SAMEDI 10h/11h
DIMANCHE 11h/12h



Bibliothèque St Laurent de Chamousset

La Cour à la Page
Pôle Culturel Municipal
 9 rue de la cour Denis
 Accès ascenseur
 Tel. 04 74 70 63 85
 Courriel :
biblio.stlaurent69@gmail.com



INFORMATION



DEGRADATIONS-TAGS CONSTATES

**Plusieurs bâtiments communaux
et espaces publics ont subi des
dégradations, tags...**

**Nous ne tolérons plus ces
incivilités répétées.**

**La commune déposera
systématiquement plainte
auprès de la Gendarmerie afin
de donner une suite judiciaire à
ces actes malveillants.**



MARCHÉ

ANIMÉ

DE PENTECÔTE

Place du Plâtre et rues du village

LUNDI 25 MAI

8H30 À 13H



Saint-Laurent-de-
Chamousset
MONTS DU LYONNAIS

Conseil Municipal

Comptes rendus de séances

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 4 mars 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2026

Compte rendu affiché le 10 mars 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Odile VERMARE,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : Fabrice BONNET (Pouvoir à Gilles RAYNARD), Gwendoline CHALON (Pouvoir à Marielle SERAILLE), Thierry LOISON

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur Fabrice BONNET (Pouvoir à Gilles RAYNARD), Gwendoline CHALON (Pouvoir à Marielle SERAILLE) et Thierry LOISON. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25. Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Odile VERMARE.

Monsieur le Maire débute cette dernière séance du mandat en soulignant le grand travail effectué durant six ans.

• Vote subventions,

Mesdames Sandrine BOINON, Odile VERMARE, Marie-Jo DELORME, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI sortent de la salle et le pouvoir de Monsieur Fabrice BONNET ne sera pas pris en compte.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention 2026 en précisant que la Commune apporte ainsi un soutien important aux associations, et que le vote des subventions est un message fort pour le vivier associatif dynamique sur notre commune.

Associations	Vote 2026	Associations	Vote 2026
ADMR	3 000,00 €	Hand Ball Club	4 000,00 €
Addiction alcool vie (ex vie libre)	300,00 €	Haute Brevenne Foot	3 000,00 €
Amicale Boule	300,00 €	K DANSE	500,00 €
Amicale Laïque	800,00 €	La Fabrik	600,00 €
APEL	800,00 €	La Soleillée	1 000,00 €
AREC	1 100,00 €	Maison Familiale SLC pour enquête	1 000,00 €
Ass. Handicapés Mts du Lyonnais	300,00 €	Médiathèque Le Cour à la Page	4 600,00 €
Association pour la promotion du marché aux veaux	1 000,00 €	MJC La Chamouss	3 000,00 €
Association Sportive du Collège	1 000,00 €	OCCE Ecole Primaire publique	900,00 €
Association de chasse	400,00 €	Semons l'avenir Agri Light tour	500,00 €
Ciné des Monts du Lyonnais	1 474,00 €	SLCTA (Tir à l'arc)	2 000,00 €
Classes en 6 -Fête des classes 2026	400,00 €	Voyages scolaires, ALSH...	4 726,00 €
Comité Municipal des aînés Saint Laurentais	4 000,00 €		
FNACA	300,00 €		
		Total	41 000,00 €

Monsieur le Maire propose un vote :

Votants : 11 (dont un pouvoir) – Oui : 11 - Non : 0- Abstention : 0).

Mesdames Sandrine BOINON, Odile VERMARE, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI reviennent en séance.

• **Présentation et vote des comptes financiers uniques (en remplacement des comptes administratifs et des comptes de gestion) 2025 :**

Budgets Lotissement le Petit Bois, Lotissement les hauts de Chaliér, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.

Monsieur le Maire présente les Comptes financiers Uniques pour les budgets 2025.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Yvan SIMON de prendre la présidence de séance afin de procéder au vote des Comptes Financiers Uniques 2025 et quitte la séance.

Suite à présentation, le Conseil Municipal approuve ces derniers à l'unanimité (Votant : 15 (dont deux pouvoirs) : Oui : 15 -Non : 0, Abstention : 0).

Monsieur le Maire réintègre la séance et remercie le Conseil pour ce vote de confiance. Le Conseil Municipal approuve aussi les affectations budgétaires.

BUDGET-LE-PETIT-BOIS							
°	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-271-275,95 €	-271-275,95 €	001
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	°	°	002
BUDGET-LOTISSEMENT-DES-SOURCES							
°	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €	°	0,00 €	233-384,23 €	233-384,23 €	001
Fonctionnement	0,00 €	0,34 €	°	0,34 €	129-578,90 €	129-579,24 €	002
BUDGET-LOTISSEMENT-LES-TERRES							
°	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	5-566,00 €	50-047,54 €	°	44-481,54 €	-44-481,54 €	0,00 €	001
Fonctionnement	55-618,54 €	91-371,08 €	°	35-757,54 €	164-680,84 €	200-438,38 €	002
BUDGET-MAISON-DE-SANTE							
°	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	30-354,66 €	1-131,72 €	157,91 €	-29-222,94 €	-475-190,75 €	-504-413,69 €	001
Fonctionnement	72-004,91 €	72-080,08 €	°	75,17 €	°	75,17 €	1068
BUDGET-LOTISSEMENT-LES-HAUTS-DE-CHALIER							
°	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	°	°	°	°	°	-533-643,08 €	001
Fonctionnement	°	°	°	°	°	186-295,29 €	°
BUDGET-BATIMENT-PLACE-DU-PLATRE							
°	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	23-028,46 €	478-993,07 €	°	455-966,61 €	19-243,49 €	475-210,10 €	001
Fonctionnement	465-796,97 €	490-913,35 €	°	5-118,38 €	4-334,90 €	9-453,28 €	002
BUDGET-GENERAL							
°	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 ou *002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2026
Investissement	1-080-122,40 €	521-974,01 €	°	-558-148,39 €	20-023,61 €	-538-124,78 €	001
Fonctionnement	2-318-801,85 €	2-462-106,05 €	°	143-304,20 €	869-185,07 €	1-012-489,27 €	°
°	°	°	°	°	°	474-364,49 €	002
°	°	°	°	°	°	538-124,78 €	1068

• **Présentation et vote des budgets primitifs 2026 :**

Lotissement le Petit Bois, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Lotissement les Hauts de Chaliér, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.

BUDGET LE PETIT BOIS-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	271 275.95 €	271 275.95 €
Fonctionnement	271 275.95 €	271 275.95 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2026 le Petit Bois au vote :
Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT DES SOURCES-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	0.00 €	233 384.23 €
Fonctionnement	10.00 €	129 579.24 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Sources au vote :
Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	36 00.00 €	85 066.00 €
Fonctionnement	115 510.00 €	315 440.85 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Terres au vote :
Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE CHALIER-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	533 643.08 €	533 643.08 €
Fonctionnement	0.00 €	186 295.29 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Terres au vote :
Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET BATIMENT PLACE DU PLATRE -2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	26 000.00 €	73 345.15 €
Fonctionnement	67 748.89 €	67 748.89 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 Bâtiment Place du Plâtre au vote :
Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET MAISON DE SANTE-2025

	Dépenses	Recettes
Investissement	554 657.78 €	554 657.78 €
Fonctionnement	88 728.14 €	88 728.14 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 Maison de Santé Pluridisciplinaire au vote :
Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2026 :

BUDGET GENERAL 2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 036 155.56 €	2 036 155.56 €
Fonctionnement	2 751 151.51 €	2 751 151.51 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2026 au vote :
Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

• **Vote des taux pour les contributions directes (Taxes foncières bâties et non bâties),**

Monsieur le Maire propose une reconduction des taux de 2025 pour 2026 au vote :

Taxe foncière bâtie : 33.67 %

Taxe foncière non bâtie : 39.35 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par un vote à l'unanimité (Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0), la reconduction des taux pour 2026.

•**Conventions CCMDL : Arceaux à vélo, avenant à la convention du service mutualisé « Energie & Bâtiment »**

Monsieur le Maire présente le projet de fonds de concours pour la fourniture des arceaux à vélos par la CCMDL.

« Un fond de concours sera mis en place sur la base du montant des arceaux mis à dispositions aux communes.

Il est précisé que dans le cadre la subvention AVELO2 il est nécessaire de prendre le montant « base de subvention » qui correspond au montant en € TTC diminué du FCTVA à hauteur de 16,404 % . »

	PU HT	PU TTC	FCTVA	Montant - Base de la subvention	Montant de la subvention - 55%	Reste à charge pour la commune - 45 %
Arceaux vélo finition avec platine	98,00 €	117,60 €	19,29 €	98,31 €	54,07 €	44,24 €
Arceaux vélo finition scellée	83,80 €	100,56 €	16,50 €	84,06 €	46,23 €	37,83 €

Le montant à payer par la commune correspond au reste à charge à hauteur de 45 %, par rapport au montant « base de subvention ». La commune a commandé les arceaux suivants, répartis ainsi selon leur type de fixation :

- 10 arceaux à sceller
- 0 arceau sur platines

Le montant du fonds de concours s'élève donc à 378,27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention de fonds de concours pour les arceaux à vélos d'un montant de 378.27 €.

Il présente également un avenant à la convention du service mutualisé « Energie & Bâtiment » portant sur le montant des cotisations annuelles et la durée de la convention :

L'article 8 de la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » est modifié comme suit :

« Le montant de la cotisation pour bénéficiaire de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an suivant le tableau de répartition joint en annexe 1.

L'article 9 de la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » est modifié comme suit :

« Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une période de trois ans soit jusqu'au 31.12.2028

A l'issue de cette période, une nouvelle convention pourra être établie entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant à la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment d'un montant :

Saint-Laurent-de-Chamousset	2031 habitants	0,85 €	1 726,35 €
-----------------------------	----------------	--------	------------

• Conventions avec le Département : Rétrocession partie RD4 et route de la Gondolière, avenant à la convention financière,

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de transfert de la RD4 depuis le carrefour de la Croix Grand Borne jusqu'au carrefour de la Bourdelière, de la Commune au Département du Rhône, pour une longueur de voirie de 1,4 km. Seule la voie verte reste la propriété de la Commune de Saint Laurent de Chamousset.

Et le procès-verbal de transfert de la RD4, depuis le carrefour de la Croix Blanche, jusqu'à la Bourdelière, du Département du Rhône à la Commune pour une longueur de voirie de 2,24 km.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les procès-verbaux de transfert par un vote : Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 15 - Non : 0- Abstention : 1).

Il présente également l'avenant n° à la convention d'attribution d'un fonds de concours avec la CCMDL, pour le financement du contournement nord de la route de la Gondolière. La somme qui sera appelée en 2026 est de 150 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 par un vote : Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 15 - Non : 0- Abstention : 1).

• Régularisation voirie,

Monsieur le Maire présente la cession de 135 m² sur le domaine public, chemin du Chaput, à Monsieur Vincent COMBES. Il propose une cession à 10euros/m² soit 1 350 euros. Il précise que ce délaissé de voirie n'est plus utilisé et que le chemin public a été dévoyé. Il propose donc le déclassement de la parcelle cadastrée section D n°492.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette cession un vote : Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0).

• **Présentation mâchon caritatif** Chamousset en Lyonnais organisé le 18 avril 2026 Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association AFGM pour l'organisation d'un mâchon caritatif le samedi 18 avril 2026 à 9h00 sous la Halle aux veaux. Trois chefs prestigieux seront présents et les bénéficiaires seront reversés à l'ADMR et la lutte contre le cancer. Il propose que la Commune mette à disposition la halle, du matériel et sollicite les 4 cantons qui feront de même gratuitement. Et qu'elle prenne en charge une trentaine d'invitations, qui sera sa participation pour ce mâchon.

• Pétition complexe PADEL,

Monsieur le Maire expose qu'un courrier a été distribué aux Conseillers Municipaux, pour leur signifier le dépôt d'une pétition refusant l'implantation d'un équipement sportif privé « PADEL », au « Complexe Sportif La Bâtie ». Monsieur le Maire expose que suite aux questions et interventions, qui ont eu lieu lors de la réunion publique de l'équipe candidate aux élections municipales, il a demandé aux investisseurs privés, initiateurs du projet, de suspendre le dossier. Plusieurs conseillers prennent la parole. Monsieur le Maire donne la parole à l'assistance présente. Les questions portent aussi sur le financement du parking, par la collectivité. Monsieur le Maire expose que cela ne serait pas la première fois que la Commune va mutualiser des équipements lors d'une construction privée. Il expose que la construction prévue est une offre de service pour la Commune. Les riverains remercient pour le droit à s'exprimer ce soir. Monsieur le Maire expose qu'il ne trouve pas la pétition polémique et que si le projet «PADEL » est toujours d'actualité, une consultation générale de la population sera lancée.

• Travaux des commissions,

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Yvette BRETONNIER propose de dénommer « la résidence seniors » : plusieurs noms sont proposés, « Le Clos de la Galène » est retenu.

Monsieur Yvan SIMON expose que les travaux de la création d'une liaison piétonnière entre le Collège et le restaurant scolaire sont bientôt terminés.

Monsieur Ludovic CARRET expose que les travaux au rez-de-chaussée du restaurant scolaire sont terminés

Madame Odile VERMARE annonce qu'il s'agit de sa dernière réunion de Conseil Municipal en tant que membre. Elle a apprécié d'aider les citoyens et de travailler douze années au développement du marché forain.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte du marché aux veaux avec 67 veaux et des prix en hausse. Monsieur le Maire expose que les jeunes agriculteurs qui organisent la fête de l'agriculture, qui aura lieu les 6 et 7 septembre 2026 à Saint Clément Les Places, vont reprendre l'animation du lundi de Pâques avec une vente de tripes, en remplacement de la foire, pour cette année.

Madame Sandrine BOINON expose que la commission communication a principalement travaillé sur le budget. Elle fait le point sur l'avancement des travaux de la commission économie en l'absence de Monsieur Thierry LOISON.

• Questions diverses.

Monsieur Yves PERALDO fait part d'un rapide compte-rendu de la réunion du SIEMLY.

Monsieur le Maire présente un nouveau devis d'un montant de 718.42€ HT, pour la pose de panneaux acoustiques supplémentaires à la salle de musique de la Banda l'Étincelle. Le Conseil valide.

Pour cette dernière réunion du Conseil Municipal du mandat, Monsieur le Maire remercie tous les Conseillers Municipaux, pour le travail qu'ils ont effectués lors de ces six années passées. C'est avec beaucoup d'émotion qu'il annonce le départ d'Yvan SIMON avec qui il a passé douze années, à diriger ensemble la Commune.

Yvan SIMON prend la parole et expose les raisons de sa non candidature pour un 4^{ème} mandat. Cet arrêt est très compliqué pour lui, tant il a apprécié de travailler avec tous, salariés et élus.

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Compte rendu affiché le 24 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents :

PIERRE VARLIETTE, PATRICK DUCREUX, YVETTE BRETONNIER, GWENDOLINE CHALON, GILLES RAYNARD, DAVID PUPIER, ISABELLE LOTISSIER, EMILIE DANVE, THIERRY LOISON, HERVE GREGOIRE, SANDRINE BOINON, STEPHANIE AUTER, LUDOVIC CARRET, CEDRIC COQUARD, MARIELLE SERAILLE, NATHALIE BATAIL, FABRICE BONNET, ALEXANDRE LAVENDEIRA, MARIE-JOELLE DELORME

Membres excusés : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Gwendoline CHALON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame Gwendoline CHALON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

• **Élection du maire :** Monsieur Pierre VARLIETTE, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Marielle SERAILLE et Madame Yvette BRETONNIER

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.. 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ... 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral). 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]... 18
- f. Majorité absolue... 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre VARLIETTE	18	Dix-huit

Monsieur Pierre VARLIETTE a été proclamé maire et a été immédiatement installé et se pare symboliquement l'écharpe tricolore.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux et souligne l'importance de cette fonction municipale. Il reconnaît le très grand honneur et la fierté d'être maire de Saint Laurent de Chamousset et pense que ce mandat sera le plus passionnant. Il formule le bonheur de diriger une belle équipe, et c'est tous ensemble que l'on fera avancer Saint Laurent de Chamousset. Il expose qu'une gouvernance collégiale sera instaurée avec un débat constructif.

Il remercie tous les élus pour leur engagement.

• **Élection des adjoints** : Sous la présidence de Monsieur Pierre VARLIETTE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

• **Nombre d'adjoints** : La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

Le Conseil Municipal valide la proposition de nomination de 5 adjoints par un vote : Votants : 19 – Oui : 19 – Non : 0, Abstention : 0.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire : Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Il s'agit de listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe (article L.2122-7-2 du CGCT).

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .. 19
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]....19
 f. Majorité absolue ^[1] 10

INDIQUER LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Yvette BRETONNIER	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Yvette BRETONNIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Il donne lecture des délégations qui seront formalisées par arrêté du maire.

1^{ère} Adjointe : Yvette BRETONNIER : Social-Personnes âgées – Santé – Enseignement – Restaurant scolaire Petite Enfance.

2^{ème} Adjoint : Gilles RAYNARD : Bâtiment – Agriculture – Environnement – Gestion des déchets.

3^{ème} Adjointe : Isabelle LOTISSIER : Associations – Culture – Fleurissement – Gestion des Salles Environnement.

4^{ème} Adjoint : Thierry LOISON : Economie – Commerce – Artisanat – Marchés forain et fermier – Gestion des réseaux.

5^{ème} Adjointe : Marielle SERAILLE : Jeunesse – Sport – Vie quotidienne

• Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu,

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

• **Conseillers délégués** : Monsieur le Maire annonce la nomination de trois conseillers municipaux délégués avec des délégations suivantes qui seront formalisées par arrêté du maire.

Conseillère Déléguée auprès du Maire : Sandrine BOINON : Communication – Tourisme.

Conseiller Délégué : Fabrice BONNET : Voirie – Marché aux veaux.

Conseiller délégué : Ludovic CARRET : Bâtiments – Urbanisme (Aménagement urbain).

• Adoption d'un règlement intérieur,

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur. Il est adopté par un vote : Votants : 19 – Oui : 19 – Non : 0, Abstention : 0.

• Mise en place des commissions municipales et désignation des membres,

Monsieur le Maire présente la liste des commissions municipales qui seront créées et demande aux conseillers municipaux de s'inscrire.

· Vote des indemnités de fonction du maire et des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire présente le tableau des indemnités versé aux élus titulaires de délégation.

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 55.70 % de l'indice terminal brut de la fonction publique soit 2 289.56 €. Et étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant, en outre, que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice, soit 6 683.92 euros.

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi.

Séance du 2 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Compte rendu affiché le 24 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Stéphanie AUTER

Membres présents :

PIERRE VARLIETTE, PATRICK DUCREUX, YVETTE BRETONNIER, GWENDOLINE CHALON,

GILLES RAYNARD (absent de 20h10 à 21h20)

DAVID PUPIER, ISABELLE LOTISSIER, EMILIE DANVE, THIERRY LOISON, HERVE GREGOIRE,

SANDRINE BOINON, STEPHANIE AUTER, LUDOVIC CARRET, CEDRIC COQUARD, MARIELLE SERAILLE

NATHALIE BATAIL (arrivée à 19h35)

FABRICE BONNET, ALEXANDRE LAVANDEIRA,

MARIE-JOELLE DELORME

Membres excusés : Néant

Membres excusés : Néant

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Stéphanie AUTER.

· Etoffement des commissions,

Monsieur le Maire présente les commissions municipales et propose aux conseillers municipaux de s'inscrire.

voir tableaux des tableaux des commissions en début de lettre d'information

CALCUL INDEMNITES ELUS					
	INDICE BRUT 1027	% indice terminal brut de la fonction publique	Indemnité brute	Majoration 15 % (chef-lieu de canton)	Total indemnité brute
Maire	4 110,52 €	53,13%	2 085,92 €	312,89 €	2 398,81 €
Adjoint	4 110,52 €	16,30%	670,00 €	100,50 €	770,50 €
Adjoint	4 110,52 €	16,30%	670,00 €	100,50 €	770,50 €
Adjoint	4 110,52 €	16,30%	670,00 €	100,50 €	770,50 €
Adjoint	4 110,52 €	16,30%	670,00 €	100,50 €	770,50 €
Adjoint	4 111,52 €	16,30%	670,00 €	100,50 €	770,50 €
Conseillers municipaux délégués	4 111,52 €	12,89%	530,00 €	79,50 €	609,50 €
Conseillers municipaux délégués	4 111,52 €	7,54%	359,00 €	53,85 €	412,85 €
Conseillers municipaux délégués	4 111,52 €	7,54%	359,00 €	53,85 €	412,85 €
Total			6 683,92 €	1 002,59 €	7 686,51 €

• **Désignations des délégué(e)s et membres aux différents syndicats, commissions, ou établissements.**

SIEMLY	Titulaire	Titulaire	Suppléant
	Thierry LOISON	Hervé GREGOIRE	Pierre VARLIETTE
SIVOS	Titulaire	Suppléant	
	Yvette BRETONNIER	Gwendoline CHALON	
SYDER	Titulaire	Suppléant	
	Thierry LOISON	Hervé GREGOIRE	
Commission d'appel d'offres	Titulaire	Suppléant	
	Gilles RAYNARD	David PUIER	
	Titulaire	Suppléant	
	Thierry LOISON	Marielle SERAILLE	
	Titulaire	Suppléant	
	Ludovic CARRET	Hervé GREGOIRE	
Groupement des 4 cantons	Titulaire	Suppléant 1	Suppléant 2
	Sandrine BOINON	Isabelle LOTISSIER	Fabrice BONNET
Médiathèque Le cour à la page	Titulaire	Titulaire	
	Isabelle LOTISSIER	Nathalie BATAIL	
	Titulaire	Titulaire	
	Sandrine BOINON	David PUIER	

· Délégations du conseil municipal au maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Article 1 : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant,

faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les limites des crédits votés à cet effet par le conseil municipal et dans la limite de l'estimation financière du bien immobilier réalisée par les services fiscaux.
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros annuel.
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 150 000 euros par an, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même Code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les limites de 150 000 euros par an ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même Code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du Code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans la limite du montant prévisionnel prévu au budget pour l'opération concernée, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder, pour toutes les opérations d'intérêt général ne concernant que la commune, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement ;
- 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 500 euros, mais pour un montant total annuel qui ne peut être supérieur à un seuil de 5 000 euros.
- 31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent Code.

Article 2 : Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Article 3 : Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.
Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation. Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations listées ci-dessus, par un vote : oui : 19 - non : 0 : abstention : 0.

- **Validation des devis** pour l'équipement de la salle d'animation de la Résidence Séniors « Le Clos de la Galène ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui présente les devis demandés auprès de trois sociétés pour l'équipement en tables et chaises de la salle d'animation du « Clos de la Galène », le devis de la société CARELINE pour un montant de 7 823 euros HT pour 8 tables et 30 chaises, livraison et installation incluses, et le devis de la société MAISON DE L'INFORMATIQUE pour 1034.80 euros HT pour un ordinateur portable et une imprimante pour le bureau de la salle d'animation. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide les devis par un vote : oui : 18 - non : 0 : abstention : 0.

- **Recrutement d'un CDD pour le restaurant scolaire,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER. Elle expose que Monsieur Stéphane VIANNAY a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2026. Il est donc nécessaire de le remplacer sur son poste au restaurant scolaire. Elle annonce le résultat de l'appel à candidatures et le recrutement de Madame Corinne CHARACHON de 10h00 à 14h00, lundi, mardi, jeudi, vendredi jusqu'au vacances scolaires d'été. Le Conseil Municipal valide cette candidature.

- **Dossiers en cours,**

Madame Yvette BRETONNIER présente un compte-rendu de la réunion de la commission sociale. Elle propose d'intégrer le CCAS dans cette commission et de recevoir les sommes dédiées aux actions de la commission.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de la réunion de la commission économie. Il expose que le nouveau Conseil Municipal doit reprendre le dossier d'installation d'une consigne pour les colis (locker) Mondial Relay. Il présente les différents emplacements proposés (Avenue des 4 cantons, place du marché aux veaux). Un tour de table est effectué afin de connaître les avis de tous au sujet de cette implantation, et il en ressort qu'il est difficile de concilier un emplacement en centre-bourg, sans suppression de stationnement ou développement des incivilités. Il est décidé de reporter cette décision à une prochaine séance. Il fait le point sur l'enquête commerciale en cours. Et également sur l'organisation du marché forain. Les recherches de porteurs de projets pour les commerces vacants continuent.

Monsieur Gilles RAYNARD présente un devis pour l'équipement de la cuisine de la salle d'animation de la résidence seniors pour un montant de 941.42 euros HT (Devis DUCREUX). Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide le devis présenté un vote : oui : 19 non : 0 : abstention : 0.

Madame Sandrine BOINON annonce que la prochaine lettre d'information communale est en cours de relecture. La nouvelle équipe municipale sera présentée. Elle devrait être distribuée fin avril 2026.

- **Questions diverses.**

Madame Marie-Jo DELORME demande des nouvelles dossier PADEL. Monsieur le Maire expose qu'il est en attente de la décision définitive qui devrait être le retrait du dossier, de la part des porteurs de projets et investisseurs.

Monsieur le Maire clôture cette première séance du Conseil Municipal et annonce les prochaines séances du conseil municipal :
Mercredi 29 avril 2026 à 19h15 - Jeudi 28 mai 2026 à 19h15 - Jeudi 25 juin 2026 à 19h15 - Jeudi 23 juillet 2026 à 19h15.

“Pour tous vos besoins d’informations, connaître les formalités administratives et suivre les actualités de votre commune”



ou en mairie
Tél 04 74 70 50 19
mairie@saintlaurentdechamousset.fr
www.saint-laurent-de-chamousset.fr



Mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset
72 Rue de Lyon 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset